

Sélection Formations grade L 2023/2024

Fiche modalités candidature par Parcoursup

Fiche modalités d'admission

2023 - 2024

Public concerné

- Les candidats en formation initiale
- Les demandeurs d'emploi
- Les apprentis

Préparation aux Diplômes d'Etat

Assistant de service social – DE ASS

Educateur de jeunes enfants – DE EJE

Educateur spécialisé – DE ES

Educateur technique spécialisé – DE ETS

Entrée en septembre ou octobre 2023

Sur les sites de Montpellier et Perpignan

1/ Inscription sur Parcoursup

18 janvier 2023 au <u>09 mars 2023</u>	Modalités : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat. ▪ Je formule mes vœux. <p>Jeudi 09/03/23 : dernier jour pour formuler un nouveau vœu et créer un nouveau dossier.</p>
LE 06 avril 2023	<p>DERNIER JOUR POUR FINALISER MA CANDIDATURE – pour cela 3 actions sont à réaliser. Je m'assure que j'ai :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. confirmé mon dossier après avoir <u>complété et argumenté</u> les différentes rubriques notamment <u>LE PROJET DE FORMATION et la FICHE DE CENTRES D'INTERET</u> 2. validé mes vœux. 3. réglé les frais de candidature – 95 € (50 € pour les apprentis exclusivement) Paiement unique <u>sur le site de Parcoursup</u> (pas de chèque, ni espèces). <p>→ si l'une de ces actions manque, nous n'aurons pas accès à votre candidature, elle ne pourra pas être examinée. Précision : ces frais de candidature sont dus par tous les candidats boursiers ou non boursiers.</p>
Avril 2023	<p>L'IRTS étudie les <u>dossiers complets</u> des candidats et tout particulièrement votre projet de formation et votre fiche de centres d'intérêts.</p>



En cas de problème lors de votre inscription sur Parcoursup,

s'adresser au SERVICE TECHNIQUE PARCOURSUP par message à partir de votre espace personnel ou NUMERO VERT PARCOURSUP 0 800 400 070 – du lundi au vendredi 10h00 à 16h00.


PLUS D'INFO SUR CES SELECTIONS, consultez la plateforme **PARCOURSUP** ou le **Règlement de sélection** sur le site **FAIRE-ESS** / rubrique « FORMATIONS AVEC LE BAC » / la **FORMATION CONCERNEE & TELECHARGEMENT**.



2/ Recevabilité des dossiers

Le 17 avril 2023	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Seuls les candidats retenus pour l'entretien auront accès au module prise de r-v sur Parcoursup. ✓ Pour les candidats dont le dossier n'a pas été retenu, la sélection est terminée.
-------------------------	---

3/ Admission : épreuve orale et résultats

A partir du 17 avril jusqu'au 19 avril – 23h59	Je peux passer l'épreuve orale d'admission : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Je m'inscris par Parcoursup à un des créneaux proposés. <i>Aucun autre créneau ne sera ajouté au calendrier arrêté (voir Règlement sélection).</i> <i>Aucune modification de date ne sera accordée.</i> ✓ La convocation correspondante (matin ou a-m) disponible sur Parcoursup.  2 formations différentes choisies = 2 RDV à choisir (1 par formation).
convocation	Votre convocation à l'épreuve orale d'admission est disponible sur Parcoursup. Vous êtes convoqué(e) par <u>demi-journée</u> (à 7h30 ou 13h00)
Les épreuves orales d'admission 2023 sur les semaines n° 16, 17 & 18 Lieu : IRTS Montpellier	Je me présente à l'IRTS de Montpellier à l'épreuve d'admission avec : <ul style="list-style-type: none"> • La convocation, • ma carte d'identité, • Le document support à ma présentation personnelle (sur 1 feuille A4, 2 pages maxi). Document remis par le candidat au jury avant l'entretien – prévoir 2 exemplaires. <i>Nous pouvons aménager un entretien en visio dans les cas suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> -Résider hors de France métropolitaine (nous prévenir lors de l'inscription à l'entretien) -Être positif ou cas contact au COVID (nous prévenir au plus tard 24h avant l'entretien) <i>Dans tous les cas, un justificatif officiel vous sera demandé.</i>
DEMANDE D'ALLEGEMENT après la parution des résultats au 1^{er}/06	Les candidats, reconnus admis après la sélection au 1^{er}/06 , feront la demande en précisant à quel titre. Ils seront reçus pour un <u>entretien de positionnement</u> permettant de valider ou non leur demande <u>avant l'entrée en formation</u> (entretiens prévus entre mi-juin et début juillet). Demande à adresser sur parcoursup@faire-ess.fr <u>Conditions réglementaires pour une demande d'allègement :</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Être titulaire d'un diplôme en Travail Sanitaire ou Social au moins de niveau IV et/ou d'au moins une licence ou d'un titre admis en équivalence, ✓ ET avoir une expérience significative dans les secteurs sanitaire et/ou social et/ou de l'animation et/ou humanitaire et/ou associatif.
A partir du 1er juin 2022 (cf. calendrier Parcoursup)	Je consulte les résultats sur Parcoursup Je suis admis(e) : sur Parcoursup, je confirme mon inscription à la formation à l'IRTS. Je reçois de l'IRTS par email (sous huitaine) les consignes d'inscription administrative. Je complète le dossier et communique toutes les pièces demandées. Je suis sur liste complémentaire : Je serai informé (e) si des désistements se produisent et me permettent d'entrer en formation via la plateforme Parcoursup.
SEPT. ou OCT. 2023	Rentrée des étudiants admis en formation

Pour répondre à vos questions sur le déroulement de la sélection 2023,

L'IRTS propose des visio-conférences.

Les dates de ces rencontres seront publiées sur notre site FAIRE ESS

<https://www.faire-ess.fr>

Plus d'information

parcoursup@faire-ess.fr



PLUS D'INFO SUR CES SELECTIONS, consultez la plateforme PARCOURSUP ou le Règlement de sélection sur le site FAIRE-ESS / rubrique « FORMATIONS AVEC LE BAC » / la FORMATION CONCERNEE & TELECHARGEMENT.

Pour vous tenir au courant de l'évolution éventuelle de l'organisation, consulter régulièrement

* le site FAIRE ESS

<https://www.faire-ess.fr>

* les réseaux sociaux :

Face Book / Instagram / LinkedIn.

*votre **messagerie personnelle** (spams, indésirables).

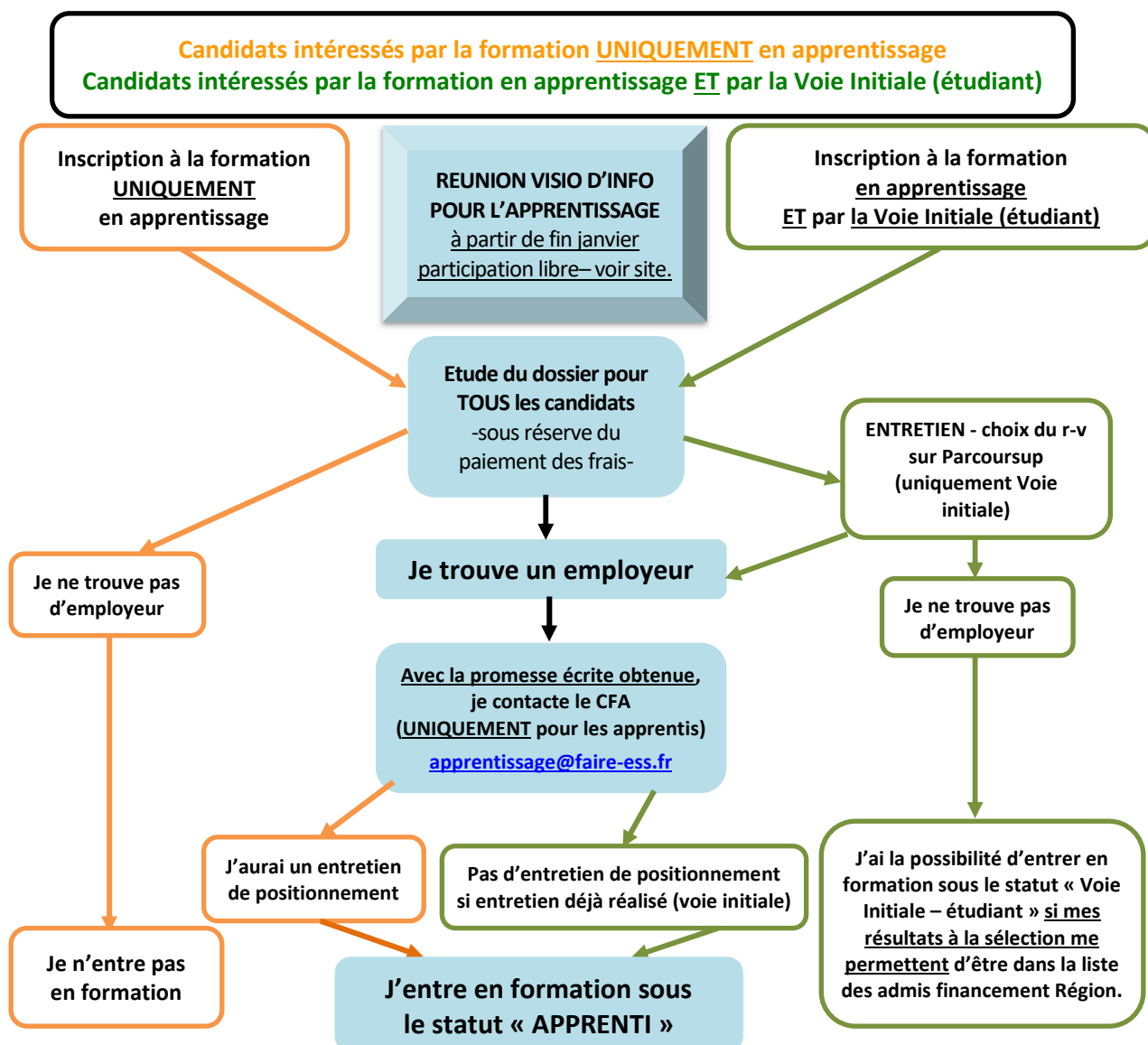


Cas particulier des apprentis

Pour les candidats intéressés par la formation en apprentissage pour l'inscription sur Parcoursup :

- Inscription à la formation en apprentissage.
- Inscription à la formation en apprentissage ET inscription par la Voie Initiale (étudiant)

En fonction de votre choix, vous suivrez le schéma suivant



Renseignement sur la formation par la voie de L'APPRENTISSAGE



apprentissage@faire-ess.fr



PLUS D'INFO SUR CES SELECTIONS, consultez la plateforme PARCOURSUP ou le Règlement de sélection sur le site FAIRE-ESS / rubrique « FORMATIONS AVEC LE BAC » / la FORMATION CONCERNEE & TELECHARGEMENT.